



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Musee de la marine

Question écrite n° 44918

#### Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur le demenagement du musee de la Marine. En effet, sous le pretexte du necessaire agrandissement du musee de l'Homme situe dans le meme batiment, il semblerait que le demenagement du musee de la Marine ait ete pris avec beaucoup de precipitation. Lorsque l'on connait le rayonnement et le role de terrain que represente ce musee, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il envisage de prendre pour sauvegarder le patrimoine maritime francais.

#### Texte de la réponse

Le grand passe maritime de la France et l'interet croissant de nos concitoyens pour le patrimoine des gens de mer justifient que notre pays dispose d'un grand musee maritime, heritier des prestigieuses collections constituees depuis le XVIIIe siecle, actuellement presentees non seulement au palais du Trocadero, mais aussi dans les huit autres musees de la marine et musees navals que l'etablissement public du musee de la Marine gere dans les ports du littoral. Cet etablissement public releve, comme le sait l'honorable parlementaire, de la tutelle du ministre de la defense qui a confie a M. Jean-Francois Deniau, ancien ministre et depute du Cher, une mission destinee a « preciser les conditions de transfert et de developpement du musee de la Marine au cours des annees a venir ». Le ministre de la culture fait totalement confiance a Jean-Francois Deniau pour faire des propositions qui permettront de doter le musee de la Marine de nouveaux espaces et de nouveaux moyens, lui permettant d'assumer son role eminent de lieu de memoire de la grandeur maritime de la France et d'outil de sensibilisation d'un tres large public a notre patrimoine maritime.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Floch Jacques](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44918

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1996, page 5853

**Réponse publiée le :** 2 décembre 1996, page 6289